

Réf: Dossier 442015

Avis de constitution

SOCIETE « BEST GYM » en abrégé « BGY »

Siège ABIDJAN ABOBO AVOCATIER CARREFOUR
NIAMKE, Lot 4224, Ilot 445

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/07/2025 , et enregistrés au CEPICI le 30/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BEST GYM » en abrégé « BGY »

Objet : salle de sport, vente de matériel de sport, location et vente de véhicule, travaux champêtres, transport, gestion immobilière pour l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens

sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être

créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO AVOCATIER CARREFOUR
NIAMKE, Lot 4224, Ilot 445

Dirigeant(s) M KONE YAHAYA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-04633 du 16/09/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57036/GTCA/RC/2025 du 16/09/2025

